

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

3 - GARONNE BIOLOGIQUE : QUALITÉ ET MILIEUX

3.5 – Paysages de Garonne

RAPPORT

I – RAPPEL DU CONTEXTE

1.2 - Intégrer les enjeux liés au fleuve par le biais du paysage

Les paysages de Garonne sont un atout essentiel de développement local pour les collectivités riveraines. L'eau de la Garonne sous toutes ses formes participe à la construction des paysages diversifiés de sa vallée et l'a doté de tout un patrimoine spécifique (ports, moulins, canaux, ponts...).

L'orientation vers un développement maîtrisé de ces paysages, passe par l'intégration des enjeux liés au fleuve.

Durant l'élaboration du Plan Garonne, le Sméag a souhaité enrichir le plan d'un volet sur le fleuve et son identité paysagère et culturelle (Axe D) dans le but de :

- mieux connaître et faire connaître les paysages naturels et culturels,
- restaurer et requalifier le paysage et le patrimoine
- valoriser l'image du fleuve.

1.2 - Les interventions du Sméag sur les paysages garonnais

L'élaboration de l'étude paysagère et culturelle du Plan Garonne est la première intervention du Sméag sur la thématique des paysages du fleuve. Achevée en 2008, c'est l'une des premières actions engagées dans ce plan, en collaboration avec la Diren Midi-Pyrénées. C'est aussi la première démarche menée sur l'ensemble des paysages du fleuve, des Pyrénées jusqu'à l'estuaire girondin.

Dans la même idée de valorisation du fleuve, le Sméag a réalisé une visite virtuelle interactive de la vallée de la Garonne (mise en ligne sur le site internet en décembre 2008).

Par ailleurs, depuis 2007 le Sméag répond à des demandes des collectivités riveraines concernant le lit, les berges et les paysages de Garonne (préconisations durant l'élaboration de documents d'urbanisme, contribution pour des études de prospective, avis et appui pour des projets d'aménagement...).

Ainsi, le Sméag confirme son orientation vers la valorisation des paysages garonnais et l'accompagnement des collectivités riveraines pour intégrer les enjeux paysagers dans le développement de leur territoire.

II – PROJETS D' ACTIONS CONCERNANT L' ETUDE PAYSAGERE DU PLAN GARONNE

Ces projets font suite aux échanges entre le Sméag et la Diren Midi-Pyrénées.

Ils comportent deux volets :

- **la promotion de l'étude paysagère du Plan Garonne (en cours)**
- **son prolongement par l'engagement de démarches test**, avec une première phase d'action qui doit s'enclencher conjointement avec la phase d'animation du premier volet ci-dessus.

Parallèlement et comme les années précédentes, le Sméag poursuivra l'assistance des collectivités pour intégrer la composante paysagère dans les projets sur la Garonne (en relation avec la mission entretien de berges et valorisation des zones humides).

2.1 - La poursuite de la promotion de l'étude paysagère (action 2008-2009 en cours)

L'étude paysagère du plan Garonne a été achevée fin 2008. **Une plaquette de communication** est en cours d'élaboration pour en présenter l'utilité et sensibiliser les collectivités pour s'engager dans des démarches paysagères opérationnelles.

Il est prévu une diffusion réduite de l'étude sous forme imprimée et une diffusion large d'une synthèse de l'étude, de la plaquette de communication et d'un cédérom à l'attention des collectivités garonnaises et des partenaires concernés (printemps 2009).

Après la diffusion, le Sméag organisera 4 réunions de présentation à l'intention des élus des collectivités garonnaises visant les départements et unités traversées (31, 82, 47, 33).

Cette phase d'animation a pour objectifs :

- de présenter l'étude et l'intérêt d'intégrer des enjeux paysagers dans les politiques d'aménagement du territoire (chartes paysagères, plans, documents d'urbanisme)
- d'identifier des collectivités désireuses d'engager des démarches paysagères tests en collaboration avec le Sméag et la Diren.

Contenu prévisionnel des réunions :

- rappel du contenu de l'étude paysagère, son bilan (points positifs et limites de l'étude)
- préciser les démarches opérationnelles (chartes paysagères, plans de paysage,...) pouvant être engagées localement,
- préciser leur articulation possible avec les documents d'urbanisme (SCOT, PLU),
- faire partager des expériences ayant été menées sur d'autres territoires : coûts, intérêts des ces démarches à partir d'exemples menés,
- annoncer les démarches tests que le Sméag souhaite engager avec des collectivités (deuxième volet).

Le financement :

Conformément aux termes de la délibération n°D08-02/04-05 adoptée au Comité Syndical du 8 Février 2008, la subvention obtenue auprès de l'Etat pour la mise en œuvre et l'animation de cette action est **de 80 %**.

Ces crédits de l'Etat ont été octroyés sur le FNADT et s'élèvent à 32 280 euros. **La moitié de cette somme a été perçue en 2008 et le solde, soit 16 140 euros sera inscrit au budget 2009.**

2.2 - Le prolongement de l'étude paysagère par l'engagement de démarches tests (2009-2011)

Le bilan de l'étude paysagère du Plan Garonne :

L'étude paysagère menée par le BE Testud-Arcadi a permis de dresser un diagnostic global des paysages sur les 500 km de la vallée de la Garonne en intégrant des connaissances partiellement acquises sur certains secteurs. Les réactions observées lors de son élaboration ont montré à la fois l'engouement général suscité par la démarche et les attentes concrètes manifestées localement.

Cependant, l'échelle globale de cette étude ne permet pas de définir directement des orientations opérationnelles **pertinentes à l'échelle locale**.

Objectifs d'un prolongement de l'étude:

Pour prolonger cette étude, le Sméag pourrait conduire quelques démarches paysagères test à une échelle plus fine, avec des collectivités volontaires et en collaboration étroite avec la Dréal (Diren), sur la période 2009-2011.

L'objectif est de déboucher sur des propositions d'actions ou préconisations pour préserver/valoriser des structures ou éléments paysagers en lien avec la Garonne (zones humides, cônes de vues sur le fleuve..).

Pour cela, et dans un premier temps, il s'agit de mener un **diagnostic stratégique de type « plan paysage »** pour affiner le diagnostic **au niveau des sous-unités paysagères**, définir les perspectives d'évolution du territoire, faire émerger les enjeux majeurs et des propositions d'actions qui seraient transposables dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU).

Ce type de diagnostic stratégique permet :

- **de susciter** auprès des collectivités, l'enclenchement de démarches paysagères opérationnelles (chartes, plans paysage) ou la réalisation de projet de valorisation autour du fleuve,
- **d'amender** et d'orienter les réflexions des collectivités pour la prise en compte du paysage notamment à travers les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux sur le territoire concerné,
- **d'être un support** pour des actions diverses de sensibilisation et communication.

Dans un deuxième temps, le Sméag élaborera une **synthèse/retour d'expérience** sur cette démarche pour la valoriser auprès de l'ensemble des collectivités riveraines du fleuve, et en tirer les enseignements utiles (soit sur le plan de la méthode, soit sur des préconisations qui pourraient être « adaptables » à d'autres territoires). Cette phase permettra de sensibiliser d'autres collectivités pour initier des démarches similaires.

Déroulement des opérations pour le Sméag (maître d'ouvrage des études)

- dans un premier temps (2009), mener une **phase d'études préalables** (temps d'animation du chargé de mission du Sméag) en concertation avec la Diren :
 - rencontrer quelques collectivités garonnaises pour saisir leurs besoins et caler la méthode,
 - affiner le périmètre d'étude (cohérence entité paysagère/collectivités) et sélectionner les sous-unités « test »,
 - organiser un comité de suivi technique (partenaires associés tels que CAUE, paysagiste conseil...) pour travailler sur le cahier des charges de diagnostic stratégique,
 - valider le cahier des charges avec les collectivités volontaires (pour bien adapter l'étude à leurs demandes),
 - organiser la consultation et le choix du maître d'œuvre.
- dans un second temps (2010), **piloter la réalisation des études** menées par les prestataires retenus : diagnostic stratégique affiné sur le territoire (temps d'animation du chargé de mission du Sméag + coût de prestations). Le Sméag assure la cohérence des études et des orientations à l'échelle du fleuve et de ses unités paysagères.
- en dernière phase (2011), le Sméag élabore **la synthèse/retour d'expérience** de ces « opérations test ».

Financement prévisionnel du volet de prolongement de l'étude paysagère

Par délibération du 8 février 2008 (n°D08-02/04-05), le Comité syndical du Sméag, a décidé de donner des suites à l'étude paysagère menée dans le cadre du plan Garonne en y consacrant un mi-temps à partir de 2008 et en précisant que l'engagement du programme d'actions sera conditionné à un financement extérieur au Sméag de 80 %.

Le budget prévisionnel pour mener ces démarches test est le suivant : il a été établi sur une base maximale d'engagement de quatre diagnostics stratégiques à l'échelle des différentes sous-unités identifiées.

En 2009, nous pensons qu'il est raisonnable de ne programmer l'engagement que d'une seule étude de diagnostic.

Prévision budget 2009/2011		
<ul style="list-style-type: none"> Animation 2009 <i>Etudes préalables + conduite d'étude sur une première démarche test + poursuite assistance aux collectivités</i>	mi-temps chargé de mission	2009
<ul style="list-style-type: none"> Prestations 2009 : - coût d'1 diagnostic stratégique territorial - logistique réunion, reprographie, communication 	40 000 €	
<ul style="list-style-type: none"> Animation 2010 <i>Etudes préalables + conduite d'étude sur 2 autres démarches test + poursuite assistance aux collectivités</i>	mi-temps chargé de mission	2010
<ul style="list-style-type: none"> Prestations 2010: - coût de 2 diagnostics stratégiques - logistique réunion, reprographie, communication 	40 000 x 2 = 80 000 €	
<ul style="list-style-type: none"> Animation 2011 <i>études préalables + conduite d'étude sur 1 dernière démarche test + poursuite assistance aux collectivités</i>	mi-temps chargé de mission	2011
<ul style="list-style-type: none"> Prestations 2011 - coût d'1 diagnostic stratégique - logistique réunion, reprographie, communication - Rédaction synthèse et retour sur les 4 démarches engagées 	40 000 € 10 000 €	

Nota : le coût unitaire du diagnostic territorial a été donné par la paysagiste conseil de l'Etat

Le plan de financement prévisionnel pour mener ce programme, comprenant les dépenses de prestation et celles d'animation, serait le suivant (compte tenu des échanges menés avec les services de la Diren) :

	Taux de financement
Sméag	20 %
Subventions Etat	50 %
Feder interrégional alloué au Plan Garonne	30 %
TOTAL	100 %

Il faut noter que les opérations liées à la valorisation des paysages sortent des prérogatives de l'Agence de l'eau. En revanche, **l'Etat promoteur du projet, pourrait fédérer jusqu'à 80% de financement.**

La Diren de Midi-Pyrénées doit confirmer au Sméag les possibilités de financement extérieures au Sméag, étant entendu qu'aucune action sur le volet « prolongement de l'étude paysagère » ne sera engagée sans l'accord formel des partenaires financiers.

En résumé, je vous propose pour le budget de 2009 :

- **De prendre acte** de l'échéancier du plan de travail concernant les paysages et d'y consacrer un mi-temps de chargé de mission.
- **d'inscrire au budget 2009** la somme de 40 000 € pour les actions financées à 80 % pour mener un premier diagnostic paysager stratégique de type « plan paysage » au sein d'unités paysagères identifiées dans le cadre de l'engagement du volet « prolongement de l'étude paysagère ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

3 - GARONNE BIOLOGIQUE : QUALITÉ ET MILIEUX

3.5 – Paysages de Garonne

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 9 décembre 2008 ;

VU l'étude paysagère menée dans le cadre du Plan Garonne,

VU la délibération n° D08-02/04-05 décidant de donner des suites à l'étude paysagère menée dans le cadre du plan Garonne en y consacrant un mi-temps à partir de 2008,

VU le rapport du président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de donner des prolongements à l'étude paysagère menée dans le cadre du Plan Garonne en y consacrant un mi-temps de chargé de mission.

DÉCIDE d'inscrire 40 000 € au budget 2009 pour permettre l'engagement d'un premier diagnostic paysager stratégique de type « plan paysage » au sein des unités paysagères identifiées dans le cadre de l'engagement du volet « prolongement de l'étude paysagère.

DIT que l'engagement du programme d'actions correspondant au volet « prolongement de l'étude paysagère » concerté avec la Diren Midi-Pyrénées sera conditionné à un financement extérieur au Sméag de 80 %.

MANDATE son Président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération, en particulier pour solliciter les aides correspondantes auprès de l'Etat.